



**Fleury-
Mérogis**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FLEURY-MEROGIS
DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yahaya Soukouna, Président du CCAS.

**Date de convocation :
24/04/2026**

En exercice : 9

Nombre de Présents : 8

Nombre de Votants : 8

Voix pour : 8

Présents : Yahaya Soukouna, Christelle André, Aqssa Mumtaz, Corinne Vautrin, Danielle Moisan, Gilbert Pommereau, Marème N'Diaye, Mohamed Khattou

Excusée : Liliane Gutierrez

Secrétaire de séance : Aqssa Mumtaz

1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Aqssa Mumtaz est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

2 – Lecture des décisions prises en vertu de l'article R123-21 et R123-22 du CGCT

Le Président présente, pour information les décisions prises aux membres du Conseil d'Administration :

- Décision n° 5/2026 relative à la convention de réservation dans le cadre de la sortie à Beaune à destination des séniors le 5 mai 2026

3 – Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 avril 2026

Observation de Danielle Moisan : absente au CA du 21 avril 2026, elle précise qu'elle veut recevoir le dossier en support papier.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 21 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

4 – Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF) 2026-2032

Il est précisé que le RBF du CCAS est le même budget que celui de la ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2025 et affectation des résultats

Il est précisé que les chiffres sont susceptibles d'évoluer car la Trésorerie n'a pas complètement validé le résultat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – Vote du Budget Primitif 2026 du CCAS

Il est précisé que le budget de fonctionnement en 2026 est en augmentation (en dépenses et en recettes) car il faut prendre en compte la Maison France Service (ouverte en septembre 2025) en année pleine et aussi l'intégration du service Retraités.

Danielle Moisan demande à avoir le budget par secteur : il est donné lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement par secteur : Action sociale, Réussite éducative, micro-crèche, retraités, et dépenses de personnel. Par ailleurs, il est demandé à l'administration de renvoyer le tableau aux membres du CA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Fongibilité des crédits en M57

Pas d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – Questions – points divers

Danielle Moisan revient sur l'intervention de Monsieur Perret au dernier Conseil municipal, concernant le choix de la majorité de ne pas retenir l'UNRPA en tant qu'association de retraités. Elle rappelle à Monsieur le Maire qu'il a répondu à cette intervention en précisant que le choix a été fait de prendre une association départementale, et d'avoir ainsi 2 associations locales et 2 associations départementales, mais que dans les faits, une seule association locale est représentée, à savoir le Secours Populaire.

Monsieur le Maire admet qu'il a eu une erreur sur ce point mais tout en précisant qu'aucune règle ne fixe de quota à respecter. Il considère par ailleurs que Monsieur Perret a stigmatisé la décision de la majorité et que dans une société interconnectée il y a des similitudes avec d'autres villes du département.

Il ajoute ne pas avoir apprécié l'intervention de Monsieur Perret qui jette le discrédit sur la municipalité. Madame Moisan précise qu'à plusieurs reprises dans ses interventions Monsieur le Maire a dit qu'il ne voulait exclure personne mais dans les faits il a exclu une association locale.

Monsieur le Maire précise que le fait de ne pas retenir l'UNRPA au Conseil d'administration ne signifie pas une exclusion et que cette association recevra une subvention et qu'elle sera associée aux diverses actions de la ville.

Madame Moisan conclue en précisant que malgré tout, il aurait été préférable de compter l'UNRPA parmi les membres du Conseil d'administration et propose si cela est possible, de l'y ajouter.

Monsieur le Maire conclue en disant qu'il va réfléchir à cette éventualité.

Par ailleurs, Madame Danielle Moisan souhaite qu'un point « Questions diverses » soit systématiquement inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant portée au débat, la séance est levée à 19h02.

La secrétaire de séance
Aqssa MUMTAZ



Le Président du CCAS
Yahaya SOUKOUNA

